



## vue sur mer tronquée par extension

Par **Jack56**, le **29/10/2019** à **21:02**

bonjour,

En juin, nous avons signé un compromis de vente pour une maison située en bord de mer avec vue sur mer sur deux cotés. en setembre nous signons l'achat de la maison. jours après nous apercevons un panneau PC chez un voisin, ce permis a été déposé en avril, il s'agit d'une extension de maison de plus de cinquante % . le notaire qui a procédé à la vente de notre maison figure sur dans le dossier du PC et le vendeur connaît bien le voisin car il habite tout près. tous étaient donc au courant de cette extension qui va tronquer la vue sur la mer que nous avons actuellement.

Quel recours avons nous?

le propriétaire et le notaire ont eu un manquement dans cette information.

merci pour votre aide

Par **youris**, le **30/10/2019** à **10:42**

bonjour,

vous devez voir un avocat pour une éventuelle procédure contre votre vendeur et son notaire qui ne pouvaient pas ignorer, selon vous, le projet de votre voisin.

vous pourrez demander soit un réduction du prix, soit l'annulation de la vente pour dol.

dans un premier temps, vous pouvez informer le notaire et votre vendeur, de cette tromperie et de vos intentions.

dol: tromperies, mensonge, réticence par lesquelles une partie à un acte juridique provoque chez l'autre partie une erreur qui la détermine à donner son consentement à cet acte.

salutations